

7. Camping

7.1 Règlement

Horaires

- Installation des remorques-dortoirs : **samedi 15.08.2026, de 08h00 à 16h00.**
- Ouverture du camping : du vendredi 21.08.2026 à 16h00 au dimanche 23.08.2026 à 08h00.

Accès

- L'accès au camping est autorisé uniquement sur présentation d'une pièce d'identité valable. **Les copies ou capture d'écran ne sont pas autorisés, respectivement ne sont pas recevables.**
- L'identité du ou des responsables ainsi que l'emplacement attribué seront enregistrés puis détruits à la fin de la manifestation, conformément à la Loi sur la protection des données.
- À l'arrivée de chaque caravane ou remorque :
 - Photographie de la caravane
 - Attribution d'une zone de stationnement
 - Enregistrement (photo) de la pièce d'identité du ou des responsables
 - Signature attestant la prise de connaissance du règlement
- L'accès est interdit aux mineurs de moins de 15 ans non accompagnés d'un adulte.
- Un contrôle de l'âge sera effectué à l'entrée ainsi qu'une fouille des effets personnelle.
- Le camping disposera d'une entrée séparée de la place de fête principale.

Cautions

- CHF 200.- pour les caravanes et roulottes. La caution sera restituée si l'emplacement est rendu propre, sans dégâts et dans le délai imparti.

Généralités

- Le camping sera clôturé et sécurisé par des barrières.
- Il sera équipé de WC, d'un éclairage adapté, et de l'eau potable sera disponible via un bassin situé sur la place de fête.
- Une zone de dépôt des déchets sera mise à disposition. Les campeurs sont tenus de respecter la propreté du site.
- Aucun véhicule motorisé n'est autorisé à l'intérieur du camping.
- Le camping est strictement limité à sa zone délimitée. Toute installation sauvage, notamment dans le parking, sera démontée immédiatement (affaires à récupérer au PC Sécurité)
- Les terrasses sur les toits de caravanes ou remorques sont interdites.
- Toute construction provisoire de plus de 2,5 m est interdite.
- Génératrices, bouteilles de gaz et tout système de combustion sont interdits.
- Feux interdits sous toutes leurs formes.
- Animaux interdits sur l'ensemble du camping.
- Diffusion et production de musique interdites de 24h00 à 10h00. En dehors de cet horaire, le volume sonore doit rester modéré afin de préserver la tranquillité et la quiétude du voisinage.
- Tout commerce (boissons, nourriture, etc.) est strictement interdit dans le camping.
- Toute consommation de produits stupéfiants sera dénoncée à l'autorité compétente.

Démontage

- Le départ des remorques et caravanes est autorisé le **lundi 24.08.2026 de 16h00 à 20h00.**
- Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit de faire évacuer les installations aux frais du propriétaire.

Responsabilités

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage.
- Toute personne ne respectant pas le règlement ou provoquant un désordre pourra être expulsée du camping et, si nécessaire, de la manifestation.
- Des contrôles réguliers seront effectués.